

**PROCÈS-VERBAL de la 6^e assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal
Tenue en mode virtuel le jeudi, 20 avril 2023 à 18h30**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle qui se tient en mode virtuel.

Il informe les membres du récent départ à la retraite de la directrice générale, Madame Christiane Oligny. Au nom de tous, il profite de l'occasion pour la remercier pour le travail accompli et lui souhaiter une magnifique retraite.

Par la même occasion, il présente le nouveau directeur général, Monsieur Jonathan Frangoli, qui s'est joint à l'équipe le 27 mars dernier et lui souhaite la bienvenue au sein de la caisse.

Après avoir remercié les membres pour leur présence en ligne, il présente les personnes qui l'assisteront afin que l'assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements, à savoir : Monsieur Claude Lanthier, secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Yves Jubinville, président du comité de mise en candidature, Madame Line Hamel, présidente du comité coopération, Monsieur Jonathan Frangoli, directeur général, ainsi que Mesdames Julie Picard, directrice soutien à la gestion et Sylvie Blais, adjointe à la direction générale.

Il précise que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement

Les participants sont invités à écouter le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le président invite le secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Claude Lanthier, à préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions.

Par la suite, Monsieur Bélanger apporte des précisions importantes relatives aux membres de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Monsieur Bélanger informe les membres de la nécessité de nommer deux personnes scrutatrices et recommande Mesdames Julie Picard et Sylvie Blais afin d'agir comme scrutatrices puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation.

À la suite d'une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Mesdames Picard et Blais comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, invite le secrétaire, Monsieur Claude Lanthier, à procéder à la lecture de l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation – vote en différé
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suite à une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 avril 2022 ayant été déposé sur le microsite de la caisse afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance au préalable, le président du conseil d'administration invite les membres à soumettre leurs questions et/ou commentaires.

N'ayant reçu aucune question ni commentaire, **sur une proposition dûment appuyée, il est résolu** d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, profite de ce point à l'ordre du jour pour présenter tous les membres du conseil d'administration. Il effectue par la suite la lecture du rapport du conseil d'administration pour l'année financière 2022.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologies

Ayant été invité à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques, le secrétaire, Monsieur Claude Lanthier, informe les membres qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le code.

3.3 Rapport financier

Le président invite les membres à écouter une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins suivie d'une capsule vidéo portant sur la situation financière de la caisse au 31 décembre 2022.

Monsieur Bélanger invite les membres à faire part de leurs questions relativement aux résultats financiers qui ont été présentés.

N'ayant pas reçu de questions, il rappelle que le rapport annuel, incluant le rapport financier, a été déposé sur le microsite de la caisse pour fin de consultation.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, invite Madame Line Hamel, présidente du comité coopération à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

Madame Hamel mentionne qu'en 2022, un montant total de 453 000\$ a été remis pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité.

Elle présente la répartition des sommes investies via les dons et commandites qui totalisent 272 500\$, soit :

• Éducation	:	13 000\$
• Santé et saines habitudes de vie	:	30 000\$
• Culture	:	40 000\$
• Développement économique, emploi et partenariat	:	2 500\$
• Engagement social et humanitaire	:	187 000\$

Elle présente par la suite la répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu selon les différents secteurs d'activités qui totalisent 180 500\$, soit :

• Éducation	:	84 000\$
• Santé et saines habitudes de vie	:	11 500\$
• Culture	:	36 500\$
• Développement économique, emploi et partenariat	:	19 000\$
• Engagement social et humanitaire	:	29 500\$

Madame Hamel informe également les membres qu'en 2021, le conseil d'administration a adopté un plan d'engagement et de proximité afin de donner une vision de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

Elle souligne que la caisse s'est dotée d'une politique d'investissement présentant les priorités de la caisse qui a été rendue publique sur le site internet de la caisse afin d'assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM et des dons et commandites.

À cet effet, elle précise que ladite politique permet également d'aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Elle explique les priorités d'investissement et présente quelques projets qui ont été soutenus par la caisse en cohérence avec celles-ci soit l'éducation, les projets de développement socioéconomique et d'organismes à caractère humanitaire et/ou communautaire ainsi que la santé et les saines habitudes de vie.

Par la suite, Madame Hamel explique le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la caisse au 31 décembre 2022 qui se chiffre à 1 214 000\$.

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	922 000\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de l'AGA 2022	393 000\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
- Montant distribué 137 000\$	
- Récupération d'impôt (36 000\$)	(101 000\$)

Solde au 31 décembre 2022	1 214 000\$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À ce moment-ci de l'assemblée, le président invite les membres à adresser leurs questions au conseil d'administration. Il précise qu'aucune question d'ordre personnel ne sera traitée au cours de l'assemblée.

Suite à une période d'attente et n'ayant reçu aucune question, le président met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Une capsule vidéo « La ristourne » présentant cet élément distinctif de notre coopération est présentée aux membres.

Monsieur Bélanger invite le directeur général, Monsieur Jonathan Frangoli, à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels.

Il précise également que le scénario proposé est celui qui a été estimé le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et ce, en conformité aux encadrements applicables.

Monsieur Jonathan Frangoli, présente la recommandation du conseil d'administration sur la façon de répartir les excédents de l'exercice 2022 :

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	11 420 000\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	86 074 000\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM	101 000\$
Ajustement net relatif aux ristournes	13 000\$
Solde des excédents à répartir	97 608 000\$
Affectation au FADM	(389 000\$)
Affectation à la RRE	(13 622 000\$)
Affectation à la réserve générale	(83 596 000\$)

Solde des excédents à répartir	0\$

Il présente par la suite la recommandation du conseil d'administration pour la ristourne aux membres qui représente 2 917 639\$ et le versement au Fonds d'aide au développement du milieu de 389 086\$ pour une ristourne totale de 3 306 725\$ pour l'année 2022 et explique le scénario de ristournes proposé, à savoir :

RISTOURNES VOLUMES	<u>Taux par 1000\$ de volume</u> Particuliers/Entreprises	
Comptes	0,58\$	439 000\$
Épargne et placement	0,58\$	299 000\$
Fonds	0,58\$	105 000\$
Prêts et marges de crédit	0,58\$	966 000\$
RISTOURNES ASSURANCES	23\$ /1000\$ de prime	404 000\$
RISTOURNES CARTES DE CRÉDIT	0,58\$/1000\$ d'achats nets	206 000\$
RISTOURNES PRODUITS	Montant de 50\$*	470 000\$
RISTOURNES SERV. DE PLACEMENT ET D'INVESTIS.GESTION DE PATRIMOINE	23\$ /1000\$ d'honoraires et de commissions	27 000\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 916 000\$

À la suite d'une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation du conseil d'administration sur la répartition des excédents annuels.

Monsieur Bélanger rappelle aux membres que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise à un vote en différé après les présentations et discussions de cette assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président rappelle la démarche du profil collectif. Il explique qu'en se basant sur le profil collectif souhaité et sur le portrait actuel des administrateurs, le conseil d'administration a déterminé les critères de compétence et de représentativité recherchés.

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné qu'il est une personne candidate de même que la vice-présidente, Madame Nicole Ranger, le président informe les membres que c'est Monsieur Yves Jubinville, administrateur et président du comité de mise en candidature, qui agira comme président d'élection.

Il mentionne également que malgré le fait que le secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Claude Lanthier, était sortant de charge cette année, celui-ci agira comme secrétaire d'élection considérant qu'il a décidé de ne pas présenter sa candidature.

Le président invite alors le président du comité de mise en candidature, Monsieur Yves Jubinville, à enclencher le processus d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Jubinville informe les membres que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2022 par l'affichage dans tous nos centres de services ouverts et par la diffusion sur nos canaux virtuels.

Il explique que cinq postes étaient à combler et que le conseil d'administration était à la recherche de candidats répondant aux critères suivants : Détenir des compétences incontournables, soit expérience membres/clients, coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité et/ou gouvernance. Également, 2 femmes et 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature. Finalement, des membres appartenant à tous les groupes d'âge afin de préserver la représentativité.

Il souligne qu'à l'issue de la période de mise en candidature, la caisse a reçu six (6) candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Il précise que pour être éligible à la fonction, un administrateur sortant de charge devait avoir complété toutes les formations obligatoires du parcours de formation disponibles au 31 décembre 2022. Il confirme donc au nom du comité de mise en candidature que les personnes sortantes de charge cette année ont complété ledit parcours.

Il fait part des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur/d'administratrice soit Messieurs Daniel Bélanger, Rolland Dionne, Aboubacar Fofana ainsi que Mesdames Line Hamel, Neddy Odhiambo et Nicole Ranger.

Il mentionne qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite pour fin de consultation.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Monsieur Jubinville informe les membres que les candidats(es) ont préparé un court message d'un maximum de 2 minutes, qui sera chronométré par souci d'équité envers les personnes candidates.

Les personnes candidates sont alors invitées à se présenter à tour de rôle et ce, par ordre alphabétique.

5.2.4 Élection par votation – vote en différé

Monsieur Jubinville mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président, Monsieur Bélanger, apporte des précisions relatives à l'exercice du vote et informe les membres qu'ils auront à voter sur les éléments suivants, à savoir :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
- L'élection des membres du conseil d'administration

Monsieur Bélanger souligne également que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais d'AccèsD ou le site internet de la caisse.

Il transmet des informations relatives à la période de votation et informe les membres qu'ils pourront voter dès ce soir et ce, jusqu'à 23h59 le lundi, 24 avril 2023.

Il explique les méthodes de votation et précise que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Il mentionne également que 24 à 48 heures après la période de votation, les résultats des votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle à moins d'un vote négatif.

Dans cette éventualité, Monsieur Bélanger explique que l'assemblée devrait se poursuivre à une autre date afin que d'autres scénarios soient proposés et ce, pour une nouvelle période de votation. Il précise également qu'un tel processus retarderait le versement des ristournes.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

En terminant, Monsieur Bélanger remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.

Il souhaite bonne chance aux candidats(es) qui sont en élection et remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que tous les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien.

Finalement, Monsieur Bélanger profite de l'occasion pour remercier Monsieur Lanthier pour sa collaboration, son engagement et sa loyauté envers la caisse.

L'assemblée générale annuelle est suspendue (19h53) jusqu'à la réception des résultats du vote sur les éléments précités.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À la suite de la période de votation en différé qui s'est déroulée du jeudi, 20 avril à minuit jusqu'au lundi, 24 avril 2023 à 23h59, les membres ont voté :

- EN FAVEUR du partage des excédents annuels et les ristournes
- ET ÉLU au conseil d'administration, Messieurs Daniel Bélanger, Rolland Dionne, Aboubacar Fofana ainsi que Mesdames Line Hamel et Neddy Odhiambo.

Finalement, le résultat des votes en différé ayant été publié sur le site internet de la caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 26 avril 2023.

ET NOUS AVONS SIGNÉ

Daniel Bélanger, président

Claude Lanthier, secrétaire